

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 février 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 février 2019

2019 DAE 24 Création d'un espace de convivialité dans le marché découvert alimentaire Barbès (18e), avenant 3 à la convention de délégation de service public.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération 2015 DDEEES 228 des 28, 29 et 30 septembre 2015 et la convention de délégation de service public déléguant la gestion des marchés découverts du lot C à la société Groupe Dadoun Père et Fils ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 21 janvier 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 janvier 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la création, à titre expérimental, d'un espace de convivialité sur le marché Barbès (18e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la création, à titre expérimental, d'un espace de convivialité sur le marché découvert alimentaire « Barbès » (18^e arrondissement).

Article 2: Est approuvée la signature d'un avenant à la convention de délégation de service public signée le 21 octobre 2015 avec la société Groupe Dadoun Père et fils pour la gestion du lot C des marchés découverts alimentaires, dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO